

Voyagez sans souci... avec la bonne assurance!



Assistance médicale

Assurance maladie & hospitalisation



Panne & sinistre automobile



Bagages

Assurance incendie



Annulation

Carte de crédit

Qu'est-ce qui est couvert par vos assurances courantes ?

assistance médicale à l'étranger, sur la base des conditions de l'assurance auprès de votre propre mutuelle :

- conseil et accompagnement sur place, feed-back médical
- aide administrative
- avances et garanties financières
- rapatriement de la victime

remboursement des frais médicaux à l'étranger

Assurance RC auto

remboursement des dommages causés par votre voiture à d'autres véhicules et personnes (y compris vos propres passagers) dans tous les pays mentionnés sur la carte verte

éventuellement aussi assistance en cas de dommages causés par un accident remboursement des dommages causés à des biens que vous emportez en voyage, pour les risques couverts par cette assurance : incendie, inondation, etc.

remboursement des dommages causés par un vol avec violence ou traces d'effraction (uniquement si votre assurance incendie comporte cette garantie)

Assurance incendie

remboursement de la somme du voyage si le voyage a été payé avec la carte de crédit

Qu'est-ce qui n'est PAS couvert par ces assurances courantes? Quelles restrictions et exclusions devez-vous prendre en compte? Assurance maladie & hospitalisation

assistance médicale dans de nombreux pays en dehors de l'UE

rapatriement et assistance pour plus d'un compagnon de voyage

coûts supérieurs aux limites du remboursement qui, surtout pour les soins aux États-Unis, par exemple, sont restreintes Assurance RC auto

propres dommages lorsque vous êtes 'en tort'

assistance dépannage ordinaire (pas à la suite d'un accident)

indemnisation des dommages causés à des tiers dans des pays ne figurant pas sur la carte verte perte de bagages

vol de bagages sans violence ni traces d'effraction attention : les conditions de remboursement varient énormément selon les institutions financières !

Carte de crédit

Quelle assurance offre la solution pour ces restrictions et exclusions ? Quelles extensions sont possibles ? Assistance voyage aux personnes

limites d'indemnisation plus larges

couverture plus étendue :

- tous les compagnons de voyage
- retour anticipé
- frais de recherche et de sauvetage

territorialité élargie

Assistance voyage véhicules

assistance en cas de panne

possibilité de véhicule de remplacement

couverture plus étendue :

- tout vol
- destruction ou bris pendant le transport

Assurance bagages

• livraison tardive des bagages par la compagnie aérienne

couverture plus étendue, intervention également en cas de :

Assurance annulation

- maladie
- décès
- examens de rattrapage
- licenciement ou nouvel emploi
- dommages matériels à votre habitation